



Compte rendu

Ville de Paris Mairie du 18^{ème} arrondissement

Projet de requalification de la Rue Boris Vian et de la Rue de la Goutte d'Or

Comité de suivi n°4 – Mardi 4 décembre 2019

Compte-rendu du Comité de Suivi (COSUI) n°4, organisé dans le cadre du projet de requalification de la rue Boris Vian et de la rue de la Goutte d'Or - Paris 18^{ème}. Cette réunion s'est déroulée le mercredi 4 décembre, de 18h30 à 21h00, à l'école élémentaire 11 rue Cavé.

RES PUBLICA

24-26, avenue Vladimir Ilitch Lénine
94110 Arcueil
T : 01 46 11 44 70
M : contact@respublica-conseil.fr
www.respublica-conseil.fr

SAS au capital de 30 000 €uros
RCS Créteil 452 651 136
Code APE 7022Z
TVA intracommunautaire :
FR 77 452 651 136

1 Introductions

1.1 **Éric LEJOINDRE, Maire du 18^{ème} arrondissement, Ville de Paris**

Éric LEJOINDRE remercie les participants pour leur présence, malgré les difficultés qu'entraînent le mouvement de grève nationale, il salue les personnes qui ont fait le déplacement jusqu'ici et qui viennent de loin. Il remercie les services de la Ville de Paris et de la Mairie d'arrondissement pour leur présence.

Dans le cadre du projet de requalification de la rue Boris Vian et de la rue de la Goutte d'Or, il rappelle que la Mairie d'arrondissement a lutté pour obtenir sur le plan des financements l'engagement de la Ville de Paris et des partenaires de l'État, c'est aussi pour ces raisons que le travail collectif est mené depuis si longtemps.

Le projet d'aménagement est très attendu par les habitants du quartier, même s'il n'est pas question de perdre trop de temps, certains sujets du projet sont aujourd'hui partagés : la question du déplacement des escaliers, l'agrandissement des commerces pour supprimer l'espace sous les arcades, l'amélioration du TEP pour une intensification des usages. Cependant, il est important de pouvoir échanger sur un certain nombre de points qui font encore débat ou qui méritent d'être mieux définis.

Aujourd'hui l'intérêt de ce temps d'atelier, organisé dans le cadre du COSUI, c'est de continuer à travailler, en intégrant les structures associatives du quartier à cette réflexion. En faisant inscrire ce projet dans les grands projets de renouvellement urbain, il s'agit de poursuivre cette dynamique et de tenir les engagements.

1.2 **Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme**

Jacques BAUDRIER rappelle que le Comité de Suivi doit nous permettre de trancher sur un certain nombre de questions qui se posent encore aujourd'hui au sujet de ce projet, ce qui est normal dans un projet urbain. Lundi 9 décembre et mardi 10 décembre aura lieu le prochain Conseil de Paris, au cours duquel sera votée la Convention de financement ANRU pour entériner le financement étatique des projets parisiens, y compris celui de la requalification de la rue de la Goutte d'Or. Dans les Conseils d'arrondissement, pas une seule voix ne s'est opposée à l'approbation de cette Convention, qui va permettre de garantir un financement global de 60 millions d'euros de la part de l'ANRU à destination des projets de renouvellement urbain. Dans sa globalité, incluant l'ensemble des financements notamment Ville de Paris, cela représente une enveloppe de 500 millions d'euros pour les quartiers populaires.

Il rappelle que le secteur de la Goutte d'Or a déjà bénéficié des financements de la Convention ANRU 1 votée en 2003. Les élus du 18^{ème} arrondissement ont porté le dossier pour de nouveau pouvoir bénéficier des financements de l'ANRU dans le cadre de cette deuxième Convention, c'est une belle victoire.

1.3 Maya AKKARI, Adjointe au Maire du 18^{ème} arrondissement, Ville de Paris

Maya AKKARI présente le prestataire Res publica, à qui la Ville de Paris a fait appel pour l'organisation et l'animation de ce temps d'atelier dans le cadre du COSUI.

1.4 Mathieu Hô SIMONPOLI, Architecte, Agence Estran

Mathieu Hô SIMONPOLI, de l'agence Estran maître d'œuvre du projet de requalification, présente les principaux axes du projet de requalification de la rue Boris Vian et de la rue de la Goutte d'Or.

2 Réflexions collectives aux tables

Le Comité de Suivi prendra la forme d'un atelier de réflexion, par petits groupes de participants (6 à 8 personnes). Les groupes ont travaillé sur différents aspects du projet :

- Le futur couvert Terrain d'Éducation Physique : sa programmation, ses caractéristiques, les pratiques possibles.
- L'emprise Boris Vian : l'occupation et les usages pour cet espace libéré par le déplacement de la rue Boris Vian.
- La place Cheikha Rimitti (actuelle Placette Polonceau): les usages actuels, les éventuels besoins et le réaménagement de la place et sa végétalisation.

Nombre de participants au travail par table : 25

2.1 Le futur Terrain d'Éducation Physique (TEP) et l'aménagement du 'triangle nord'

Les sports collectifs pratiqués sur le TEP

Le tennis, le handball, le volley, le futsal, le roller derby, la danse ou encore les sports de combats comme les MMA (Arts Martiaux Mixtes) ont été ciblés comme des pratiques souhaitables sur l'espace du futur terrain.

Les principales caractéristiques du TEP

En lien avec la dimension multisport du TEP, le futur terrain doit être « polyvalent » pour pouvoir s'adapter facilement aux différents sports pratiqués. Pour ne pas figer les usages, l'idée de « *lignes de terrain lumineuses au sol* » a été évoquée, lignes « *qui s'adaptent en fonction du sport pratiqué* ».

Un groupe de participants a rappelé que la mixité des usagers était un « point de vigilance particulier », pour notamment « permettre aux filles de bénéficier de ce lieu ».

Pour un groupe, les activités du gymnase de la Goutte d'Or doivent déborder sur d'autres espaces, « *sortir des murs* », le futur TEP peut répondre à cette demande.

Les besoins supplémentaires

Des besoins supplémentaires ont été cités : « *un lieu de stockage* » pour l'équipement sportif, « *des vestiaires, quand il fera froid les gens ne vont pas de l'autre côté, dans le gymnase pour se changer* », « *des points d'eau potable* », des « *cloisons mobiles très légères* » pour pouvoir diviser l'espace et l'adapter facilement à la pratique des différents sports, tout en facilitant la cohabitation. A également été abordée la présence du végétal dans ce nouveau lieu, l'idée de « *plantes grimpantes tout autour du terrain de sport* » est ressortie.

L'aménagement du triangle nord

Une table a émis l'idée « *d'un double accès* » au TEP, un accès restreint au terrain multisport, sous conditions de réservation et un accès libre au 'triangle nord' et donc aux équipements sportifs qui seront disposés à cet endroit.

Pour occuper ce triangle nord, nombreuses sont les idées qui ont émergé de ce temps de réflexion :

- Une salle de musculation, en accès libre, avec des agrès, en « *complémentarité de ce qui existe déjà au Square Léon* », par exemple des « tapis de courses » ou encore des « machines abdos-fessiers ». Il doit y avoir des appareils pour tous les âges, avec « un usage spécifique pour les filles », afin « de garantir un équilibre » dans l'utilisation de cet espace.
- Un parcours de glisse ou terrain d'aventure, « *une activité sportive qui mêle plein air, sport et ludique* », avec une topographie, enchainant « montées et descentes ». Cette idée, qui avait été précédemment proposée par l'ancien directeur du gymnase de la Goutte d'Or, permettrait aux parents et enfants de partager un moment ludique ensemble, en complément du terrain multisport dont les pratiques sont souvent peu adaptées aux jeunes enfants (moins de 10 ans). Pour agrémenter ce parcours, l'idée de trampolines urbains a été évoqué.
- Un espace de repos détente, « *en complémentarité du terrain d'aventure* », avec hamac, bac à sable, solarium, « *même si avec la couverture, l'effet est limité* ».
- Un terrain de pétanque, même si plusieurs groupes ont reconnu que cette idée figeait les usages.
- Des sacs de frappe pour la boxe, la possibilité de disposer des tapis au sol pour la pratique du yoga ou du cirque.

Un groupe a évoqué l'idée de ne pas aménager cet espace dans un premier temps pour « *pour laisser libre cours aux usages* ». Occupé actuellement par l'association Goutte Verte, plusieurs participants ont appelé à « *maintenir une végétalisation minimale* » sur ce site.

2.2 Le passage Boris Vian

Tous les groupes de participants s'accordent à dire que cet espace doit être occupé pour « *éviter les mésusages* » que le quartier connaît actuellement, assurer la sécurité et la gestion de l'espace. Partant de cette nécessité partagée, deux scénarios d'aménagement ont été approfondis, un scénario sans bâtiment et un scénario avec bâtiment pour occuper l'espace.

La valorisation de l'espace laissé libre

D'après les propositions émises, la valorisation de cet espace laissé libre pourrait se faire avec de la végétation, « *à hauteur d'homme avec une ouverture sur le ciel* », des plantations de type « *houblonnière* », grimpantes ont été citées pour notamment pour végétaliser le mur « pignon ». Cette végétalisation doit se faire en pleine terre,

« avec une profondeur intéressante », qui permettrait de planter des arbres par exemple.

Cet espace de végétation pourrait être un lieu de jardinage, avec des potagers et jardins partagés, à vocation pédagogique pour « sensibiliser à la nature ». Ce nouveau lieu pourrait être un lieu de formation au végétal à destination des écoles du quartier par exemple. Pour assurer le fonctionnement et la bonne tenue de cet espace, certains participants estiment que la Ville doit également contribuer, pas seulement les associations du quartier, actives sur la question du végétal. L'animation et la sécurisation de cet espace est un point sur lequel les participants appellent à être vigilants.

A également été citée la possibilité d'y mettre des agrès, en cohabitation avec le végétal ou encore l'aménagement d'un mur d'escalade, même si cet équipement pose des questions de gestion et de responsabilité en cas d'accident. Une aire de jeux pour enfants a également été proposée.

Ne pas construire se fonde sur d'autres arguments :

- La qualité architecturale de l'actuelle façade « arrondie » du gymnase ;, il serait dommage de « la boucher ».
- La densité de construction dans le quartier.

Quels avantages et inconvénients pour l'option « sans bâtiment » ?

Avantages : Espace accessible / Participe à développer les espaces verts du quartier, / Conserve la façade du gymnase en l'état.

Inconvénients : Sécurisation et animation de cet espace accessible/ Problème d'ombre portée, qui nécessite un choix de végétaux particuliers / Contraintes techniques existantes (ventilation, respect du plan Paris Pluie avec perméabilisation des sols

La valorisation de l'espace reconstruit

Des idées d'occupation du bâtiment ont émergé du travail aux tables :

- Un usage sportif, par exemple une « salle de danse » ou autre activités sportives compatibles avec la forme longitudinale du bâtiment. L'idée de deux bâtiments distincts a également été évoquée pour accueillir par exemple « d'un côté de la danse et de l'autre côté de l'escalade ». Si usage sportif il y a, plusieurs groupes rappellent qu'il faut d'abord s'assurer qu'il existe « un besoin avéré, chiffré » à vérifier auprès des acteurs du quartier.
- Une serre « comme au parc André Citroën »
- Un lieu dédié à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec « recyclerie », « un espace de coworking », « un repair café », le lieu doit être « mixte et multifonctionnel », il pourrait également accueillir une conciergerie de quartier.
- Une pépinière artisanale, qui rassemble les artisans du quartier

- Un agrandissement de l'accueil jeune, aujourd'hui il existe un besoin avec une superficie estimée à 200m².

Concernant les usages possibles sur la toiture de ce bâtiment, un groupe de participant proposait d'en faire un espace vert, accessible et « *géré par une association investie* ».

D'autres arguments en faveur d'une construction ont été exprimés :

- un bâtiment facilite la gestion et la sécurité des usages
- Si la destination du bâtiment n'est pas du logement, mais dédié aux loisirs ou à l'ESS, un groupe considère que l'argument de la densification n'est pas recevable

Quels avantages et inconvénients pour l'option « avec bâtiment » ?

Avantages : Compenser certains besoins : vestiaire, lieu de stockage / Développer l'offre sportive en complément du TEP et du gymnase / Apporter des usagers nouveaux / créer des nouveaux flux dans la rue Boris Vian / Permettre le développement d'activités d'économie sociale et solidaire.

Inconvénients : Densification de l'îlot / Contribution aux îlots de chaleur urbain¹ / Question de l'accessibilité du bâtiment et de sa toiture /

2.3 La place Cheikha Rimitti

Les usages actuels de la place

Aujourd'hui la place Cheikha Rimitti (Place Polonceau) est avant tout « *un lieu de rencontre des Chibanis* », une population plutôt âgée qui se retrouve surtout « *les mercredis* », pour discuter et échanger. Ils s'asseoient sur les bancs existants. À signaler aussi que la place est un lieu qui n'est pas épargné par « *le deal* ». Un groupe regrette que le lieu soit trop connoté « masculin » et qu'ils ne permettent pas « l'intégration de passants ou de nouveaux habitants ». Il n'est pas rare que certains sans domicile fixe dorment sur les bancs de la place.

Les besoins à intégrer à l'aménagement

Pour tous les groupes, il paraît indispensable que cet espace reste ouvert, « *un lieu de rencontre* », mais « *plus vivant* », sûrement avec davantage de mobilier, « *plus convivial* » (chaises longues par exemple) plutôt destiné à des petits groupes, pour pouvoir s'asseoir confortablement.

Les participants rappellent que les besoins des usagers actuels, les Chibanis, soit pris en compte dans le futur aménagement, ils préconisent de consulter cette population pour penser ce futur espace et éviter de perturber leur « *équilibre* » actuel, avec le risque qu'en « *modifiant cet espace, on isole ces gens-là* ».

¹ Précision de la maîtrise d'ouvrage par rapport à cette remarque : si le toit du futur bâtiment est entièrement végétalisée, l'effet îlot de chaleur est moindre.

Cet endroit doit également être approprié par les autres habitants du quartier, avec la possibilité d'y tenir des événements, les commerçants pourraient mettre « *des guirlandes au moment des fêtes* » par exemple.

Des idées d'aménagements, pour « *ajouter des usages qui n'existent pas forcément aujourd'hui* » ont été proposées :

- Un terrain de pétanque
- Un emplacement temporaire pour un manège
- Une aire de jeux pour enfants
- Un jardin japonais
- Un espace de jardinage avec de la production alimentaire
- Un kiosque
- Une conciergerie

La nécessité de créer des points d'eau sur la place a été rapportée, surtout pour les jeunes, c'est un « *espace où il fait très chaud* ». Les participants reconnaissent qu'il est compliqué d'y aménager une fontaine classique. Un groupe a parlé d'un « *bassin aquatique* », un autre « *d'un jardin d'eau* ».

La proposition qu'une partie de la place soit occupée par une terrasse de café avec des « *lattes de bois* » est plutôt bien perçue, c'est « *convivial* », le café « *est un lieu de vie, permettant d'accueillir tous les habitants* ». Un groupe rappelle que si une terrasse de café est aménagée, il faut s'assurer du « *respect de la clientèle* ».

Les traversées au niveau de la place doivent être plus sécurisées, c'est le constat porté par plusieurs groupes de participants, les voitures arrivent à vive allure, il faut faire en sorte « *de maîtriser le trafic et la vitesse* », pour renforcer les « *circulations douces* ».

Les toilettes doivent être maintenue à proximité de la place, il faut « *trouver un lieu* » et un mode de gestion : « *à l'intérieur d'un bâtiment ?* », « *gérées par un agent de la Ville ?* ». Un repositionnement sur la placette située en face du café le Chien de la Lune est à étudier.

Les conditions d'accessibilité du futur aménagement doivent être vérifiées, avant de lancer l'opération.

La question de la végétalisation

La priorité dans l'aménagement de la place « *doit être donnée au végétal* », « *le mot minéral doit être le moins utilisé pour la placette* », les groupes de participants souhaitent des plantes « *en pleine terre* », pour y faire « *vivre de la verdure* », et surtout « *ne pas verdir avec des pots* ». La végétalisation sauvage a été abordée.

Néanmoins la végétation ne doit pas limiter les usages et notamment « *les passages* », la disposition du couvert végétal doit être réalisée de manière à « *ne pas être piétinée* ».

Même si l'espace est déjà ombragé, un groupe reconnaît qu'il faut continuer à « *y apporter de la fraîcheur* », en développant les plantes d'ombres pour « *accentuer l'effet rafraîchissement* ».

3 Échanges

Un participant estime que le déplacement de l'escalier ne présente pas d'intérêt, de plus cette modification entraîne une réduction de la surface du TEP, alors que le projet global entend donner la priorité au sport. Il reproche à la Ville de vouloir profiter de cette restructuration et de l'espace gagné pour vouloir y aménager un bâtiment.

Un participant regrette les conditions dans lesquelles est organisée cette concertation et reproche que les principaux paramètres soient déjà arrêtés. Il cite pour exemple la couverture du terrain considérée comme un invariant de la discussion. Il rappelle que l'avis contre la modification de l'escalier, qui a été rapporté par un participant, est posé également par le commissaire enquêteur, qui estime que les effets attendus de cette restructuration ne sont pas vérifiables.

Un participant estime que la couverture du TEP permettra une utilisation plus intensive du terrain, en lien avec les besoins aujourd'hui.

Michel NEYRENEUF rappelle que le débat sur le bâtiment O est traité dans le cadre de la concertation, c'est d'ailleurs un des sujets qui a été discuté ce soir. Le comité de suivi est un format d'échanges avec les acteurs du quartier qui doit permettre d'avancer collectivement sur les projets, au fur et à mesure certains points deviennent des acquis.

Il remercie les participants pour ces échanges riches, le travail continuera début 2020, sur la base des enseignements de cet atelier et du travail avec la Direction de la Jeunesse et des Sports sur les conditions d'accessibilité au futur terrain.

4 Annexes

